

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT DU FONCIER  
RURAL » en abrégé « SOAMFOR »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angre 7ème  
Tranche, près de l'Autorite Nationale de la Presse (ANP),  
sur la voie du pont SORO, Lot 2623, Ilot 223

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 Nov 2022, et enregistrés au CEPICI le 20 Nov 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE D'AMENAGEMENT DU  
FONCIER RURAL » en abrégé « SOAMFOR »

Objet : Aménagement foncier, Bâtiment travaux publics, Décoration. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Angre 7ème Tranche, près de l'Autorite Nationale de la Presse (ANP), sur la voie du pont SORO, Lot 2623, Ilot 223

Dirigeant(s) M YAO KONAN CASIMIR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03269 du 24/03/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°23389/GTCA/RC/2023 du 24/03/2023

